

Livret d'Accueil



Centre de formation Brindusa Fekete

2025



(+33) 06 95 45 95 01



contact@evnformations.com



www.espacevitanova.com

Sommaire

Message de bienvenue	3
Informations pratiques	4
- nom d'organisme de formation	
- informations légales	
- coordonnées de l'OF	
- accès à la salle de formation	
CV du formateur	5
Politiques de l'entreprise	7
- code de déontologie	
- règles de sécurité	
- évaluation et validation	
- politique de développement durable	
Votre formation pas à pas	8
- modalités d'apprentissage	
- moyens pédagogiques	
- méthodes pédagogiques	
Règlement intérieur	9



MESSAGE DE BIENVENUE

C'est avec une grande joie que nous vous accueillons au sein de notre centre de formations. Préparez-vous à vivre une expérience enrichissante où le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel seront au cœur de notre parcours. Ensemble, nous allons explorer les secrets du bien-être et développer vos compétences pour un impact bienfaisant sur votre vie et celle de vos proches.

Nos formations reposent sur des valeurs qui nous sont chères :

- La Bienveillance envers soi et les autres
- L'Écoute active des besoins de chacun
- Le Partage de connaissances et de savoir-faire
- L'Éthique professionnelle

Notre équipe pédagogique s'engage à :

- Vous proposer une formation de qualité, respectueuse des normes professionnelles
- Veiller à la clarté et à la richesse du contenu de formation.
- Être disponible pour répondre à vos questions et encourager vos progrès.
- Vous accompagner à votre rythme, en tenant compte de votre individualité.

Nous nous engageons à :

- Mettre à votre disposition les outils nécessaires à votre apprentissage.
- Vous accompagner à travers des évaluations formatives pour mesurer votre évolution.
- Recueillir vos avis pour une amélioration continue de nos programmes.

Vous êtes au cœur de notre démarche, et nous serons à vos côtés pour vous aider à révéler votre potentiel!

Pour votre épanouissement et pour la qualité du déroulement de votre formation en présentiel, nous avons créé ce livret d'accueil qui vous informe de notre dispositif d'intervention en formation.

Il vous permet de connaître toutes les informations pratiques et les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Il vous permet également de trouver facilement les solutions logistiques et techniques qui ont été mises en place afin que cette période de formation se déroule dans les meilleures conditions.



Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons vigilants à votre confort durant cette période.

Très bonne formation à vous.

Brindusa Fekete

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM ORGANISME DE FORMATION

Brindusa Fekete

INFORMATIONS LEGALES

Siret: 80199596000011 - APE: 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 94202139820 (DREETS Région Corse)
 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

COORDONNEES de L'ORGANISME DE FORMATION

Dirigeant : Brindusa Fekete

• Adresse du siège social : 68 Strada L'Alivu, Migliacciaro, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Email: contact@evnformations.com

• Téléphone: 06 95 45 95 01

• Référent pédagogique et administratif : Brindusa Fekete

• Référent handicap : Brindusa Fekete

Permanence téléphonique du Lundi au vendredi de 9h à 18h Attention! Accueil du public uniquement sur rendez-vous.

ACCES A LA SALLE DE FORMATION

• Coordonnées de la salle : Hôtel Golden Tulip, Rue Henri Frenay, 20137 Porto-Vecchio



https://maps.app.goo.gl/XCfvrcKrBxkQwv4SA

- Hébergement : L'hôtel propose des tarifs préférentiels pour les participants à la formation.
- Restauration : Restaurant de l'hôtel disponible. Nombreux commerces à proximité (Hyper U, boulangeries, restaurants, brasseries).

MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

L'hôtel est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. La salle de formation est située au rez-de-chaussée et a été aménagée pour garantir un accès aisé à tous les participants.

Livret d'Accueil 2025

MAJ: 01/06/2025

CV DU FORMATEUR



Brindusa Feketeformatrice professionnelle d'adultes réflexologue titre RNCP

Expérience professionnelle

- Mai 2014 → Aujourd'hui : Entreprise Individuelle
 Développement personnel et bien-être de la personne Formation professionnelle
- 2016 2024 → Formatrice en Multiréflexologie Dien Chan
 Académie internationale de Dien Chan Paris ateliers, stages, séminaires en France,
 Polynésie Française, Roumanie et Algérie
 - 1990 → Aujourd'hui: Aide-soignante en France et à l'étranger

Formations

- 2025: Les fondamentaux du handicap formation AGEFIPH
 - Devenir centre de formation certifie Qualiopi Kalio'Zen Formation
- 2024 : Formateur Professionnel d'Adultes Ministère du Travail et de l'Emploi
 - Techniques réflexes du tissu conjonctif du dos / Techniques réflexes et étude des zones du dos - Centre de Formation Elisabeth Breton, Versailles

2015 - 2022 : Formations à l'Académie Internationale de Dien Chan

- 2015 Multiréflexologie Dien Chan niveau 6
- 2016 Multiréflexologie Dien Chan niveau 10 (niveau formateur)
- 2021 : Réflexologie Faciale Beauté
- 2022 : VietMassage, massage réflexologique vietnamien
- 2022 : Titre de Professeur en Multiréflexologie Dien Chan
- 2017 : Réflexologue certifié RNCP Centre de Formation Elisabeth Breton , Versailles
- 2015 2024 : Divers formations : développement personnel, processus corporels énergétiques, massages, naturopathie, aromathérapie...
- 2016 : Formation de Réflexologie faciale avec Marie-France Muller
- 2014: Formation de Formateur, MMC Formations Marseille
 - Formation Réflexologie Faciale Lifting Ecole Réflexologie Sud , Aigremont
- 2008 Formation « Massage Douceur du Monde », CF Dominique Jacquemay, Paris
- 2007 : Formation en Biomagnétisme Humain, Institut de Formations en Applications Corporelles Énergétiques ,Paris
- 2005 Formation en réflexologie Certificat délivré par le Ministère du travail, Roumanie
- 1989 : Ecole d'infirmière de la Croix Rouge, Société de Croix-Rouge, Roumanie

CV DU FORMATEUR

Motivation personnelle

Le bien-être, un fil conducteur dans ma vie.

Depuis mes débuts en tant qu'aide-soignante, je n'ai jamais cessé de chercher de nouvelles façons d'améliorer la qualité de vie des personnes que j'accompagnais. J'ai souvent constaté que les patients exprimaient le besoin de méthodes complémentaires pour gérer leur stress, trouver leur bien-être, leur équilibre et leur énergie.

Parallèlement à mes fonctions d'aide-soignante, j'ai toujours été fascinée par les médecines douces et leurs bienfaits sur le bien-être. C'est ainsi qu'il y a 20 ans, j'ai décidé de me former à la réflexologie.

Ce choix a tout changé dans ma vie ! Car en voyant les transformations qu'elle opérait, j'ai réalisé tout son potentiel.

En 2014, j'ai ouvert mon cabinet en faisant de ma passion pour le bien-être mon métier. Depuis, je n'ai pas cessé de me perfectionner : réflexologie faciale, palmaire, dorsale, massages de bien-être, processus corporels énergétiques... Mon chemin m'a même mené jusqu'en Vietnam, berceau de la Multi-Réflexologie Dien Chan, pour me perfectionner auprès de l'inventeur de cette méthode, le Professeur Bui Quoc Chau.

Contexte de la demande de formation

La demande croissante du public en matière de techniques de bien-être a entraîné une prolifération des offres de formation, répondant ainsi à une demande sociale en constante évolution.

Souvent perçue comme une simple pratique de détente, la réflexologie est en réalité une pratique complexe et polyvalente, s'inscrivant pleinement dans le domaine du développement personnel et du bien-être (code K1103).

Une formation en réflexologie réussie doit reposer sur des bases solides : une maîtrise des différentes techniques (plantaire, palmaire, crânio-faciale, dorsale), des connaissances approfondies en anatomie et, surtout, une pratique assidue.

En tant que réflexologue expérimentée, je sais combien il est important d'acquérir une formation solide et complète. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, je transmets mon savoir-faire lors de formations personnalisées. Ma pédagogie, basée sur l'échange et la pratique, permet à chaque participant de développer ses compétences à son rythme.

POLITIQUES DE L'ENTREPRISE

Code de déontologie

Nous adhérons à un code de déontologie rigoureux qui place au cœur de notre pratique : le respect de la personne, la bienveillance, le non-jugement, l'intégrité pédagogique, la neutralité et l'empathie. Ces valeurs fondamentales guident toutes nos actions, de la conception des programmes de formation à l'accompagnement personnalisé de chaque apprenant.

Règles de sécurité

Votre sécurité et votre confort sont au cœur de nos préoccupations. Notre local, spécialement aménagé, est équipé de tout le matériel nécessaire pour vous former dans les meilleures conditions. Des tables de massage réglables, du matériel professionnel et des espaces de travail individuels sont mis à votre disposition. Les règles d'hygiène strictes et les protocoles de sécurité mis en place garantissent un environnement de travail sain et serein.

Politique d'évaluation et de validation

Grâce à des évaluations régulières, des mises en situation, des échanges constructifs et des études de cas, nos formations vous accompagnent pas à pas vers l'acquisition de nouvelles compétences, validées par une évaluation sommative en fin de parcours.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le réchauffement climatique confronte la société actuelle à réduire l'impact que l'homme a aujourd'hui sur son environnement. Si chacun est individuellement concerné dans ses choix de vie, nous le sommes tous professionnellement dans nos activités, au sein de chaque entreprise, chaque collectivité, chaque institution. Nos choix de fonctionnement ont donc des répercussions sur notre environnement économique, social et sur nos conditions de travail. Aussi, nous sommes engagée à :

- Mesurer et réduire la consommation d'énergie (eau, électricité)
- Procéder au tri sélectif des déchets et à les réduire
- Privilégier le papier recyclé
- Sensibiliser à la consommation d'énergie nos différents interlocuteurs dont les stagiaires de la formation

VOTRE FORMATION PAS À PAS

Notre centre de formation est spécialisé dans l'enseignement de la réflexologie et autres méthodes de Développement Personnel et Bien-être de la personne. Notre approche pédagogique est axée sur la participation active de chaque stagiaire, favorisant ainsi un apprentissage riche et personnalisé. Nous mettons tout en œuvre pour que vous soyez acteur de votre formation. Le calendrier des formations sont présentées sur le site : www.espacevitanova.com

Modalités d'apprentissage:

- Expression et partage : Nous encourageons l'expression de votre vécu individuel lors de chaque début de module. Un temps d'échange est dédié pour partager vos expériences, vos difficultés et pour favoriser les échanges constructifs entre les stagiaires et les formateurs.
- Supports pédagogiques variés : Nos formations combinent des présentations théoriques, des supports visuels (diapositives, schémas), des documents écrits (cahier de l'élève avec les informations clés, les cartes réflexologiques, les fiches techniques, etc.). Nous utilisons des outils numériques pour faciliter l'apprentissage.

Moyens pédagogiques:

- Matériels didactiques : Chaque stagiaire reçoit un support pédagogique complet incluant des descriptions des méthodes utilisées, des cartographies détaillées des zones réflexes, et des fiches clients types.
- Supports numériques : Nous utilisons des présentations PowerPoint et d'autres outils numériques pour rendre les formations dynamiques et attractives.
- Espace d'entraînement : Nous mettons à disposition un espace dédié à la pratique, équipé de tables de massage et de tout le matériel nécessaire.
- Partage d'expériences : Nous encourageons le partage d'expériences entre les stagiaires, ce qui permet un apprentissage collaboratif et enrichissant.

<u>Méthodes pédagogiques :</u>

- Alternance théorie et pratique : Les formations alternent les apports théoriques avec des exercices pratiques, des démonstrations et des mises en situation pour faciliter l'intégration des connaissances et le développement des compétences.
- Pratique du "donner et recevoir" pour les formations collectives: L'apprentissage se fait par la pratique en binôme, ce qui permet de ressentir les effets des techniques à la fois en tant que praticien et receveur.
- Accompagnement personnalisé : Le rôle du formateur est de vous guider, de répondre à vos questions, d'adapter le rythme d'apprentissage à vos besoins et de vous apporter des feedbacks constructifs.
- En amont et en début de formation, un temps est dédié pour recueillir vos attentes et adapter le contenu de la formation.
- Nos formateurs vous transmettent leurs connaissances via des exposés théoriques, des démonstrations pratiques et des sessions de guestions - réponses.
- Des exercices pratiques individuels et en groupe vous permettent de vous approprier les techniques enseignées.
- Évaluation continue : des évaluations formatives régulières et des temps d'échange permettent de mesurer votre progression et d'adapter notre accompagnement à vos besoins.
- À la fin de chaque journée, un temps est dédié à l'expression de votre vécu individuel et à vos éventuels souhaits d'amélioration.
- Entre chaque module, un temps d'entraînement personnel est encouragé pour consolider vos acquis et progresser dans votre apprentissage.

REGLEMENT INTERIEUR

1. PREAMBULE

Brindusa FEKETE est un organisme de formation professionnelle indépendant, enregistré sous le numéro 94202139820 auprès du préfet de région Région Corse.

Brindusa FEKETE est domiciliée à 68 Strada L'Alivu, Migliacciaro, 20243 Prunelli Di Fiumorbo. Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Brindusa FEKETE (EVN Formations) dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions:

- Brindusa FEKETE sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- Le directeur de la formation de Brindusa FEKETE sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

2. DISPOSITIONS GENERALES

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

3. CHAMP D'APPLICATION

3.1. Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

3.2. Lieu de la formation

Si la formation a lieu entièrement à distance.

L'apprenant réalise la formation sur le lieu de son choix en accord avec sa direction dans les respects des règles de sécurité dictée par son entreprise

Si la formation a lieu en présentiel, elle aura lieu soit dans les locaux de l'organisme de formation, des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'organisme de formation, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

Enregistré sur le numéro 94202139820 auprès du Préfet de Corse. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Brindusa Fekete -Strada L'Alivu, Migliacciaro, 20243 Prunelli di Fiumorbo - tél. 06 95 45 95 01

Livret d'Accueil 2025

REGLEMENT INTERIEUR

4. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

4.1. Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

MAJ: 01/06/2025

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

4.2. Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

4.3. Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

4.4. Lieux de restauration

Le ou les repas ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation. S'ils le désirent les stagiaires peuvent se restaurer dans un autre lieu de leur choix.

4.5. Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

4.6. Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivant du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Enregistré sur le numéro 94202139820 auprès du Préfet de Corse. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Brindusa Fekete - Strada L'Alivu, Migliacciaro, 20243 Prunelli di Fiumorbo - tél. 06 95 45 95 01

SIRET : 801 995 960 00011– APE : code APE 86.90F

REGLEMENT INTERIEUR

5. Discipline

5.1. Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique ou par courrier. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

5.2. Absences, retards, départs anticipés ou abandons

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Transition Pro, Région, Pôle emploi,) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence. En cas d'abandon, le stagiaire et/ou le responsable formation sera contacté dans les 24h par téléphone pour en connaître les causes et prendre les mesures nécessaires.

5.3. Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent:

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens et de services.

5.4. Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme de formation, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

5.5. Usage du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

5.6. Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Livret d'Accueil 2025

REGLEMENT INTERIEUR

5.7. Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

MAJ: 01/06/2025

5.8. Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage).

5.9. Responsabilité de l'organisme de formation en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

5.10. Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme;
- exclusion temporaire de la formation;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

5.11. Procédure disciplinaire

a. Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

b. Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

• il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;

Enregistré sur le numéro 94202139820 auprès du Préfet de Corse. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Brindusa Fekete - Strada L'Alivu, Migliacciaro, 20243 Prunelli di Fiumorbo - tél. 06 95 45 95 01

SIRET : 801 995 960 00011– APE : code APE 86.90F

REGLEMENT INTERIEUR

• la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation c. Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

d. Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

6. Représentation des stagiaires

6.1. Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes:

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

6.2. Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

7. Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'organisme de formation.

> Fait à Prunelli di Fiumorbo, le 01/06/2025 Affiché dans les locaux et remis au stagiaire

> > BRINDUSA FEKETE
> > Strada L'Alivu, Lotissement Communal M'glicacciaro
> > 20243 Prunelli Di Fiumorba
> > Téléphone : 06.95.45.95.01
> > formations.evn@gmail.dom
> > SIRET: 801 995 960 00011 - APE: 86591